

<http://ugtg.org/spip.php?article1167>



Identité Nationale : La preuve (négative) par les Antillais...

- Repères - Débattre -



Date de mise en lignemercredi 25 novembre 2009

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Pourquoi la droite relance-t-elle le thème de l'identité nationale ?

Eric Besson a donc demandé aux préfets, y compris ceux de l'Outre-mer, d'organiser ce qu'il appelle « le Grand Débat sur l'Identité Nationale ». Des critiques ont aussitôt fusé de part et d'autre de l'échiquier politique : « diversion à la veille des élections régionales », « néo-pétainisme », « volonté de reconquérir un électorat de Droite déboussolé par les récentes « affaires » Frédéric Mitterrand et Jean Sarkozy ,etc ... En fait, l'exemple des Antillais suffit à démontrer l'inanité d'un tel débat et à réduire à néant les propositions de l'ancien socialiste.

Ecoutons, en effet, un passage-clef de sa proposition : « Mettre en place un contrat avec la Nation, passant par un entretien d'assimilation permettant de s'assurer un meilleur niveau de pratique de la langue française et des connaissances des valeurs de la république »

Décortiquons cette proposition du point de vue antillais et commençons par « le contrat avec la Nation ». Les Antilles appartiennent à la France depuis 1635 c'est-à-dire bientôt quatre siècles, avant donc la Savoie, le comté de Nice ou encore la Corse (et bien sûr avant la Hongrie ou l'Arménie, soit dit en plaisantant). Pendant deux siècles et demi y a sévi un système ignoble fondé sur l'exploitation d'esclaves noirs par des maîtres blancs. Le « commerce triangulaire » et le sucre de canne, on le sait, ont fortement contribué au XVIIe, XVIIIe et début XIXe siècle, à enrichir la France. L'esclavage fut aboli en 1848 et de bêtes de somme qu'ils étaient, les Noirs sont devenus des citoyens français, juridiquement du moins. Aussitôt ceux-ci n'ont eu de cesse de payer ce qu'ils appelèrent « l'impôt du sang ». Autrement dit de prouver leur adhésion à la Nation française en montant au front chaque fois qu'éclatait une guerre. Et cela depuis la guerre du Mexique (1862) où « des volontaires » profitèrent de l'escale de la flotte française à Fort-de-France pour se faire enrôler ou lors de la guerre 1914-1918 dans laquelle s'illustra le « bataillon créole ». Après, il y a eu la guerre 39-45 (près de 8.000 Antillais rejoignirent les F.F.L. et De Gaulle). Puis, la guerre d'Indochine, d'Algérie, le Tchad et enfin, l'Afghanistan. Jamais les Antillais n'ont manqué à l'appel de la Nation comme on dit. Jamais ils n'ont hésité à verser leur sang. Autrement dit et pour en revenir à Besson elles ont passé un « contrat avec la Nation » et quel contrat ! Celui du sang. Or, qu'ont-elles gagné en retour ? Est-ce que les Antillais de France ont bénéficié d'une quelconque reconnaissance ? Est-ce que les Antillais des Antilles ont jamais été traités comme des Français normaux ? Laissons la réponse à Césaire : « Nous ne sommes pas des Français à part entière, mais des Français entièrement à part ! ».

Ainsi donc ce fameux « **contrat avec la Nation** » proposé aujourd'hui aux immigrés, nous autres, Antillais, sommes bien placés pour savoir, et cela depuis un siècle et demi, qu'il ne s'agit que d'un leurre visant à masquer le racisme gangrénant, hélas, une grande partie de la société française.

ASSIMILATION Continuons... « Un contrat avec la Nation, passant par un entretien d'assimilation permettant de s'assurer un meilleur niveau de pratique de la langue française » écrit E. Besson. Fort bien ! Il faut savoir que ce mot « assimilation » existe dans le vocabulaire politique antillais depuis la fin du...XIXe siècle. Nos élites, dès le XIXe siècle, n'ont cessé de réclamer l'assimilation de nos îles à la « mère-patrie »). Cette requête a abouti à la fameuse loi de 1946 qui transforma les Antilles et la Guyane en « Départements d'Outre-mer », loi dite d'assimilation. Et les Antillais ont payé cette assimilation au prix de la négation de leur langue et de leur culture propres, dites créoles, vouant un culte à la langue et à la culture françaises. Descendants majoritairement d'Africains, les Antillais n'ont jamais eu peur de réciter « Nos ancêtres, les Gaulois... ». Bien que dénoncée par la Négritude, par F. Fanon, E. Glissant et enfin la Créolité, cette idéologie assimilationniste n'en continue pas moins à régner sur les esprits et, au moment où une consultation (le 17 janvier prochain) a été fixée sur une éventuelle autonomie de la Martinique, les réflexes assimilationnistes ont resurgi pour condamner cette évolution. Donc, l'assimilation, nous, Antillais, on connaît et depuis belle lurette ! Quant au maniement de la langue française, nous n'avons guère de leçons à recevoir à ce niveau, chacun en conviendra.

Or, cette **assimilation revendiquée** depuis un siècle et demi, assumée, sanctifiée nous a servi à quoi ? Est-ce qu'un Antillais (e) qui travaille au tri postal de Montparnasse, qui est fille de salle à la Pitié-Salpêtrière, employé dans le bâtiment ou en usine, est mieux considéré qu'un Africain ou un Arabe ? Est-ce que la candidature d'un jeune Antillais, dument diplômé, qui postule dans une entreprise est examinée avec la même impartialité que celle d'un jeune Gaulois ? Bref, est-ce que nous jouissons d'un quelconque avantage sur ces Français de fraîche date que sont les Beurs et les Franco-africains ? Absolument pas ! Nous avons beau nous réclamer d'ancêtres gaulois et utiliser l'imparfait du subjonctif, nous ne sommes jamais que des métèques pour nombre de Français.

VALEURS DE LA REPUBLIQUE Enfin, E. Besson évoque une « meilleure connaissance des valeurs de la République ». Nous, Antillais, qui avons été à l'école de cette république, n'ignorons pas qu'elle a été fondée sur la négation des identités locales. Nous qui vénérons l'Abbé Grégoire, membre de la « Société des Amis des Noirs », n'en oublions pas pour autant que ce fut le même que les révolutionnaires de 1789 chargèrent d'élaborer une « enquête sur les patois de France et les moyens de les éradiquer ». Nous n'ignorons pas la devise de la République, - Liberté-Egalité-Fraternité - et nous savons ce qu'elle recouvre d'abstraction jacobine. Liberté ? En 1848, les esclaves sont libérés, mais ils se retrouvent sans rien : les Békés conservent l'intégralité des terres. Les « nouveaux libres » étaient donc libres de se faire réembaucher sur les mêmes plantations où ils furent esclaves, cela contre un salaire de misère ! L'égalité ? Les lois de la République n'ont jamais été automatiquement appliquées dans les DOM. Il a fallu des luttes farouches, menées souvent par les communistes, pour arracher leur application et une fois cette dernière actée, on nous a fait comprendre qu'il s'agissait d'un geste de charité. Aujourd'hui encore, certains textes, règlements ou lois ne sont toujours pas appliqués chez nous. Fraternité ? Cette « valeur » est encore plus abstraite que les deux précédentes. Il semble que même au niveau des Français de l'Hexagone, elle n'ait jamais eu de traduction concrète, allez donc voir chez les « Français d'Outre-mer » !

En réalité, ce **Grand Débat** sur l'Identité Nationale n'est qu'un moyen grossier (mais plus c'est gros, plus ça marche !) de masquer le Grand Retour de la Lutte des Classes en France et en Outre-mer. Un moyen de faire oublier les fermetures d'usine, les délocalisations, le harcèlement au travail, la « pwofitasion » des Békés aux Antilles. Une ruse pour empêcher la nécessaire alliance des travailleurs français et immigrés. On a envie de défiler et de chanter : « Besson, Sarkozy, vous êtes foutus, Karl Marx est dans la rue ! »

Source : [L'Humanité](#)

Article paru le 21 novembre 2009